

Tours, le 18 juillet 2023

M. Arnaud Giacometti
Président de l'Université de Tours
president@univ-tours.fr
60 rue du Plat d'Étain
37020 Tours cedex 1

M. Thierry COULON, Président du Hcéres
Mme Lynne FRANJIE, Directrice du dpt des Formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de l'université de Tours au regard du *Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle*

Monsieur le Président, Madame la Directrice,

L'Université de Tours remercie le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que les expertes et experts qu'il a mandatés, pour le travail d'analyse et d'évaluation du projet de l'offre de formation de l'établissement (2024-2028). Les échanges avec la chargée d'évaluation du Hcéres pour l'Université de Tours ont permis une organisation fluide de l'ensemble de la procédure, notamment des visites en présentiel et des entretiens en visioconférence.

Attachée au processus d'autoévaluation et d'évaluation externe, l'université de Tours entend s'appuyer sur ce rapport pour finaliser son projet d'établissement et améliorer sa contribution à la convention de coordination territoriale (avec l'Université d'Orléans et l'INSA CVL) en cours de préparation. Le rapport, qui précise que « *l'offre de formation en demande d'accréditation évolue peu et les périmètres des domaines des formations restent stables* » (p. 5), souligne également « *la cohérence de l'offre de formation de l'établissement* » (p. 5) et « *sa bonne intégration dans le tissu régional* » (p. 5). Il fournit des éléments d'appréciation plus critiques dont la prise en compte permettra d'inscrire l'offre de formation dans une logique d'amélioration continue.

Pour autant, sur plusieurs points, la version définitive du rapport semble s'appuyer sur des référentiels ou des attendus implicites dont la méconnaissance n'a pas toujours permis aux équipes de bien comprendre la nature et la portée de certaines critiques. Il sera dans ce cas plus difficile d'en faire un usage pleinement constructif. Par ailleurs, nous ne partageons pas certaines des analyses proposées par le comité d'experts.

Dispositifs de suivi

Le rapport mentionne le projet PaRM (Parcours de Réussite Modulaire, financé dans le cadre du 3e volet du *Programme d'Investissements d'Avenir* sur les *Nouveaux Coursus à l'Université*) et le portail numérique d'accompagnement et d'orientation pour le suivi des étudiants (*Escale*) développé dans ce cadre et en cours de déploiement en licence depuis la rentrée 2022 (p. 6). Les experts soulignent l'intérêt de cette initiative « *qui mériterait de disposer d'indicateurs afin d'en évaluer l'appropriation par les formations* ». Comme cela a été dit lors de plusieurs auditions, tous les dispositifs déployés dans le cadre du projet PaRM font l'objet depuis l'origine (2018) d'un suivi fin, articulé autour de différents types de mesures :

-Le suivi des indicateurs du projet (indicateurs communs exigés par l'ANR, indicateurs spécifiques et jalons, soit 60 mesures) : ces indicateurs sont observés deux fois au cours de chaque année universitaire, une première fois à la date du 31 décembre et une seconde à la date du 31 mai. Ils permettent un suivi précis du déploiement du projet.

-Le suivi de cohorte par enquêtes et extractions annuelles de données issues de la gestion des étudiants : ce suivi longitudinal permet d'apprécier les impacts du projet sur les parcours étudiants.

-L'évaluation spécifique des différents outils déployés dans le cadre du projet : évaluation par les étudiants des enseignements à distance, évaluation par les directeurs d'études de l'accompagnement et des outils dont ils ont bénéficié, évaluation de l'outil Escale par les étudiants et suivi des connexions à l'outil.

L'ensemble des indicateurs et résultats produits sont mis à disposition de la direction du projet mais sont également déclinés par composante et par mention permettant ainsi d'apprécier l'appropriation par les formations des différents axes du projet.

Le rapport souligne par ailleurs que « *les taux de réussite de l'Université de Tours sont corrects, voire bons mais les échecs et les abandons manquent de suivi* » (p. 9). Ils déplorent plus largement « *un manque d'analyse par les formations des données relatives aux parcours des étudiants lorsqu'elles sont connues (taux de réussite, insertion professionnelle, etc.), ainsi qu'une absence d'indicateurs permettant d'évaluer les actions proposées (indicateurs de mise en place, réalisation, atteinte des objectifs, plus-value, etc.)* » (p. 10).

L'université réfute cette analyse. L'établissement est en effet particulièrement attentif au suivi du devenir de tous ses étudiants, diplômés ou non. Il organise annuellement plusieurs dispositifs d'enquête. Il a de plus amélioré ce suivi, qui est ancien, à la suite de la précédente évaluation par le Hcéres, en complétant les dispositifs qui existaient par un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de LP et de Master à 6 mois et par un suivi du devenir des non réinscrits suite à une L3 (parmi lesquels figurent les échecs et les abandons). Précisément, le suivi du devenir des étudiants est aujourd'hui assuré grâce à plusieurs dispositifs :

-Enquête de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master à 6 mois mise en place depuis 2019 et conduite annuellement : le taux de participation est d'environ 75%. Des moyens importants sont mobilisés avec le recrutement d'une équipe d'enquêteurs téléphoniques. Les résultats sont systématiquement mis en ligne sur le site web de l'université et transmis à chaque responsable pédagogique via un environnement de *reporting* contenant les résultats complets de l'enquête.

-Enquête de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master à 30 mois réalisée chaque année depuis 2005-2006 : le taux de participation est supérieur à 70%. Comme pour l'enquête à 6 mois, des moyens importants sont mobilisés pour permettre un taux de réponse satisfaisant. Les résultats sont partagés sur le site internet de l'université et envoyé à chaque responsable pédagogique de formation.

-Enquête de suivi des sortants diplômés ou non de L3 : cette enquête est réalisée depuis 3 ans. Le taux de participation est en progression (de 57% pour la première édition à 68% pour la dernière). Les résultats ont été présentés en CFVU et fournis aux équipes pédagogiques et aux composantes dans le cadre de cette évaluation par le Hcéres.

-Enquête ponctuelle de suivi des sortants de L1 : le suivi par enquête du devenir des étudiants non réinscrits à l'issue de la L1 a été réalisé en 2008 puis en 2020 et une prochaine enquête sera diffusée en 2024. Les résultats sont diffusés de manière globale sur le site internet de l'université et mis à disposition de la direction de l'établissement.

Ces dispositifs, dont le suivi est assuré par le pôle « Qualité des formations » du « Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) », permettent à l'établissement mais aussi plus finement aux équipes pédagogiques de disposer d'informations nécessaires au pilotage des formations. Les résultats sont systématiquement partagés. Si la gouvernance de l'établissement concède volontiers un déficit d'appropriation par les équipes pédagogiques de ces dispositifs, elle ne peut que rappeler les engagements pris et annoncés lors des entretiens avec les experts : des rencontres seront organisées dans chaque composante dès la rentrée 2023 afin de présenter aux enseignants et enseignants-chercheurs les données collectées et les résultats mis à leur disposition. Les données disponibles seront également rappelées dans le cadrage des conseils de perfectionnement.

Relations Internationales

Le rapport parle « d'une faible ouverture internationale, notamment en termes de mobilité entrante et sortante des étudiants » (p. 10). Nous nous étions étonnés de l'absence quasi totale, dans le *Rapport d'évaluation du bilan (1er et 2e cycle)*, de référence à la crise sanitaire (qui concernait deux des trois années d'observation) et de ses conséquences sur le nombre de mobilités entrantes et sortantes, qu'elles concernent les enseignants ou les étudiants, mais au-delà de cet étonnement, nous ne partageons pas l'analyse de la situation proposée par le comité d'experts.

Analysées au niveau de l'établissement, les mobilités sortantes sont importantes :

Mobilité sortante							
Etudiants locaux							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Mobilités	696	711	570	612	763	777	712
dont Mobilités Europe		467	535	491	395	455	485
dont Mobilités hors Europe		229	176	79	217	308	292
Enseignants & Personnels BIATSS							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Missions Erasmus STA	31	33	0	5	48	45	40
Missions Erasmus STT	38	16	0	0	12	11	14
Missions OS (prospection, EAIE, délégation)	14	6	0	6	6	5	6

L'impact de la crise COVID sur la baisse observée en 2020-2021 est évident, de nombreux partenaires Hors Europe ayant fermé l'accueil pour les étudiants en mobilité.

Les données objectivées par l'Agence "Erasmus+ France" invitent elles aussi à une autre analyse que celle des experts : l'UT a en effet été classée au rang 14 (sur plus de 1000 établissements) pour les mobilités sortantes Erasmus sur la période 2014-2015 à 2019-2020 (<https://www.staterasmus.fr/mobilites.php>) qui, certes, ne coïncide que partiellement avec la période d'observation qui était celle de l'autoévaluation :

< Retour au rapport

MOBILITÉS PAR ORGANISMES D'ENVOI ET ANNÉES ACADÉMIQUES

Organisme d'envoi	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Association Ouvrière des Compa...	131	1060	1186	1517	1571	699	6164
GRUPE KEDGE BUSINESS SCHO...	646	822	1030	1099	955	1070	5622
UNIVERSITE DE STRASBOURG	774	828	892	908	1123	981	5506
UNIVERSITE DE LORRAINE	762	912	848	915	981	969	5387
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	655	720	760	818	894	770	4617
UNIVERSITE DE NANTES	600	781	707	710	704	606	4108
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	173	682	693	814	759	729	3850
NEOMA BUSINESS SCHOOL	580	627	697	539	454	706	3603
UNIVERSITE DE POITIERS	525	543	641	616	665	437	3427
UNIVERSITE DE BORDEAUX	504	584	613	621	577	462	3361
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	471	542	577	591	609	539	3329
UNIVERSITE PARIS XII VAL DE MA...	489	555	594	629	642	375	3284
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	417	430	480	605	591	410	2933
UNIVERSITE DE TOURS	490	475	505	535	516	404	2925
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	426	441	423	552	571	489	2902
UNIVERSITE DE LILLE			6	1012	1030	730	2778
Total	51605	64352	69038	75257	83589	62079	405920

Il est par ailleurs fait mention d'une absence « d'objectifs quantifiés en termes de mobilités étudiante et enseignante » (p. 6). C'est inexact et des réponses précises ont été données à ce sujet lors de l'audition des deux VP en charge de la formation et de la vie universitaire par le « comité d'experts chargé de l'évaluation de l'Université de Tours » à l'occasion de sa visite sur site (audition du mardi 23 mai, 11h40-12h30, atelier 3) ainsi que lors de l'« Entretien avec les responsables du pilotage politique et administratif des formations de l'université de Tours » (mercredi 24 mai, 8h45-9h45) réalisé à distance par le comité en charge des

« auditions du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle ». Nous nous permettons donc de rappeler les éléments qui ont été avancés lors de ces deux auditions, devant des comités certes distincts, mais qui participent tous deux de l'« évaluation intégrée » prônée par le Hcéres pour les établissements de la vague C.

Deux objectifs ont été avancés selon la labellisation ou non du projet d'université européenne. L'alliance Neolaia venant d'être labellisée (annonce faite par la commission européenne le 03/07/2023), les objectifs ont été clairement définis :

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Mobilité sortante étudiante ERASMUS Et Hors Europe	770	800	840	880
Mobilité entrante étudiante ERASMUS et Hors Europe	420	500	580	660
Mobilité sortante personnels ERASMUS	120	140	160	180
Mobilités entrante personnels ERASMUS	40	50	60	70

Les mobilités entrantes témoignent également de l'engagement ancien de l'établissement dans le domaine des RI :

Mobilité entrante							
Etudiants internationaux							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Etudiants d'échanges	320	301	198	422	428	521	461
Etudiants individuels primo-arrivants	1404	1068	645	894	645		
Etudiants inscrits en programmes d'été	26	0	0	7	22	60	40
Population "étudiants internationaux" globale (source OVE/SOP)	3344	3296	2987	3255	3143	3205	2966
Chercheurs & doctorants internationaux							
	2023 non consolidé	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Chercheurs & doctorants assistés	256 (Estimation)	249	257	262	329	302	266
dont Chercheurs Studium accueillis	15 (Estimation)	18	16	25	25	19	16
Enseignants & Personnels BIATSS							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Missions Erasmus STA	10	10	1	7	13	/	/
Missions Erasmus STT	15	12	0	0	1	/	/

Les mobilités entrantes ont certes été divisées par deux en 2020-2021 mais nul ne peut oublier la crise COVID et ses conséquences. Si son effet n'est pas encore totalement effacé, notamment sur certaines destinations qui étaient les plus grandes pourvoyeuses d'étudiants de l'établissement (Chine et États-Unis), les perspectives sont très positives pour la prochaine rentrée avec une reprise des mobilités en provenance des États-Unis et la réouverture de la Chine.

Pour autant l'université entend les recommandations formulées dans le rapport et elle s'emploiera à « identifier les freins à la mobilité entrante et sortante et proposer des actions pour y remédier. » (p. 10).

Avis d'accréditation des formations

L'Université a pris bonne note des avis réservés et défavorables octroyés par le comité d'experts à certains projets de formation. Si l'établissement se réjouit des évolutions observées entre le rapport pré-auditions et le rapport définitif (plusieurs avis initialement réservés ayant finalement été corrigés en avis favorables avec recommandation), un certain nombre d'équipes pédagogiques ont eu le sentiment que les réponses apportées lors des entretiens à distance (format qui ne permet pas toujours un échange approfondi sous la forme d'un véritable débat contradictoire) n'ont pas été prises en compte. Les porteuses et porteurs de projets regrettent de surcroît le caractère souvent très peu étayé des avis, spécialement lorsque ceux-ci sont réservés ou défavorables. Trop sibyllins, ces avis ne permettent pas de bien comprendre ce qui a réellement motivé la décision, qui est alors vécue par les équipes non comme une aide à l'amélioration mais comme une sanction.

Licence professionnelle mention « Métiers de l'Industrie »

L'avis défavorable concernant l'accréditation de la licence professionnelle « Métiers de l'Industrie » semble ne se fonder que sur le constat d'une part insuffisante d'enseignants-chercheurs dans la formation. L'équipe pédagogique relève que ce même point, identifié comme un point faible dans le *Rapport d'évaluation du bilan du 1er cycle* (daté du 26/01/2023), a évolué vers un avis réservé dans le *Rapport provisoire (pré-auditions) d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle* (daté du 09/05/2023), pour finalement se conclure par un avis défavorable dans le *Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle* (daté du 27/06/2023). La cohérence de cette évolution échappe aux collègues et soulève des interrogations quant à la démarche de l'évaluation. Les responsables de la formation et la direction de l'IUT attirent l'attention des experts sur l'article 10 de l'arrêté régissant les licences professionnelles (daté du 6 décembre 2019), qui précise que « *les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle* ». Dans la maquette soumise, 8% des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs. La proportion d'enseignants-chercheurs par rapport aux enseignants n'est pas quantifiée dans l'arrêté, de sorte que le pourcentage ne contrevient à aucun des critères fixés par le texte national.

Conscients de la nécessité d'une présence significative d'enseignants-chercheurs dans cette licence professionnelle, la direction de l'IUT s'est d'ores et déjà engagée à augmenter ce taux à 15% de la charge d'enseignement, en particulier en sollicitant des enseignants-chercheurs d'autres composantes, tel que mentionné dans l'article 8 de l'arrêté licence professionnelle.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le *Rapport d'évaluation du bilan du 1er cycle* a souligné plusieurs points forts de cette licence professionnelle, notamment :

- des liens solides avec le monde industriel,
- une ouverture ciblée sur l'accueil d'un public en apprentissage ou en formation continue,
- une équipe pédagogique solide qui assure un pilotage efficace,
- une forte attractivité et un suivi précis de l'insertion des diplômés ainsi que des taux de réussite,
- la mise en place d'un dispositif d'amélioration continue fondé sur l'analyse des évaluations des enseignements.

Il faut enfin rappeler que cette licence professionnelle existe depuis 21 ans et qu'elle a diplômé plus de 500 étudiants, tous en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Il convient également de noter qu'elle est le diplôme qui assure le plus grand nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) au sein de l'IUT de Blois.

Au regard des points positifs relevés lors de l'évaluation du bilan, l'avis défavorable émis pour l'accréditation de cette licence professionnelle entre en contradiction avec la tendance actuelle visant à augmenter l'apprentissage au sein des universités. Il serait regrettable de pénaliser une formation qui a fait ses preuves et qui répond aux besoins du monde professionnel. Cette licence professionnelle présente de nombreux atouts et est en adéquation avec les exigences fixées au niveau national.

Licence professionnelle mention « Commercialisation des produits alimentaires »

L'avis défavorable concernant l'accréditation de la licence professionnelle mention « Commercialisation des produits alimentaires », parcours « Parcours Commercialisation des vins » semble, lui aussi, ne se fonder que sur le constat d'une part insuffisante d'enseignants-chercheurs dans la formation. La part des enseignements assurés par des EC ou EC associés (PAST) représente 7,5% du volume horaire de la formation (modules « Habitudes et goûts des consommateurs » et « Gestion de la force de vente »). Leur part sera accrue dès 2023-2024 avec une participation renforcée dans les modules « Économie et techniques d'exportation », « Études marketing, marketing sensoriel » ainsi que dans le module « Processus de fabrication de la bière » créé en réponse à une demande issue du conseil de perfectionnement. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle maquette de

la formation à la rentrée 2024, un module lié à l'œnotourisme sera assuré par une collègue EC. La part des enseignements assurés par des EC dépassera ainsi les 20%.

Les enseignements assurés par des enseignants de statut second degré titulaires à l'IUT représentent 31% du volume horaire de la formation (anglais, négociation, droit, gestion commerciale, etc.). L'investissement de ces collègues dans la formation est essentiel à son bon fonctionnement ; la reconnaissance de leur implication également : suivi de stagiaires et d'apprentis, encadrement des projets tuteurés, accompagnement des sorties pédagogiques (visite d'entreprise, participation aux salons professionnels, initiation à la taille, journée vendanges), mise en place d'actions pédagogiques spécifiques (rencontre des anciens étudiants, relevés de linéaire).

Un certain nombre d'enseignements spécifiques ne peuvent être pris en charge que par des professionnels (viticulture, œnologie, connaissance des appellations et dégustation, accords mets et vins). Leur présence forte dans la formation permet de renforcer son caractère professionnalisant. Elle permet d'obtenir une insertion professionnelle satisfaisante, comme remarqué par le comité d'experts. Ce point essentiel pour une licence professionnelle est observé attentivement dans chaque conseil de perfectionnement grâce au retour des enquêtes menées par les services de l'Université.

L'ouverture à l'alternance est également un point fort de la formation (souligné par le comité d'experts). La grande majorité des étudiants suivent la formation en apprentissage. Ces dernières années, la proportion semble se stabiliser autour de 20 apprentis sur un total de 24 étudiants. La formation est bien connue des entreprises locales dans une région – la vallée de la Loire – où la viticulture est l'un des marqueurs du territoire. Les propositions de contrats d'apprentissage sont en nombre confortable pour « placer » les étudiants. Des offres de stage sont également proposées, en nombre très suffisant au regard des besoins puisque seuls 4 ou 5 non-apprentis sont en recherche de stages.

Les relations avec la profession sont donc fortes. Des acteurs de la région vitivinicole interviennent dans la formation (dirigeants de l'interprofession, viticulteurs, salariés de maison de négoce). Chaque année, des visites sont organisées dans des domaines viticoles en s'appuyant sur le réseau des entreprises qui accueillent des stagiaires ou des apprentis ; et les étudiants participent à au moins un salon professionnel.

Depuis sa création en 2000, la licence professionnelle a diplômé environ 600 étudiants. Les anciens étudiants sont présents dans la quasi-totalité des entreprises importantes et organismes institutionnels du secteur. Les différentes structures connaissent et apprécient la formation. Elles y recrutent des stagiaires, des apprentis et y recherchent de futurs collaborateurs.

Avec le passage au BUT dans les IUT, le nombre de licences professionnelles a diminué. Le rectorat est inquiet sur le devenir des étudiants de BTS. Actuellement, environ 70% des étudiants recrutés dans la formation sont issus de BTS, principalement de BTS commerciaux ou de BTS viticulture-œnologie. Les autres viennent le plus souvent de L2, L3 ou d'un DUT. L'université souhaite pouvoir continuer à offrir à ce public un débouché autre que ceux que ne manqueront pas de proposer les établissements privés pour des poursuites d'études.

L'ouverture de la formation à l'international, recommandée par le Hcéres, pourra profiter de la récente labellisation du consortium NEOLAIA dont l'Université de Tours est membre puisque deux autres membres du consortium, Örebro (Suède) et Salerno (Italie), proposent des formations (<https://www.oru.se/english/schools/hospitality-culinary-arts-and-meal-science/education/sommelier--culinary-arts-and-meal-science-180-higher-education-credits/> ; et <https://www.corsowinebusiness.it/>) avec lesquelles des échanges sont possibles. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec ces établissements.

Master mention « LLCER »

Le rapport du Hcéres de 2017 soulignait un manque de cohérence entre les parcours de la licence mention LLCER et ceux du master mention LLCER. Une réflexion a été menée tout au long du contrat 2018-2023 pour renforcer le continuum licence-master, qui a abouti à la proposition soumise cette année aux experts. Le parcours « Études italiennes-Histoire de l'art » était déjà inscrit sous la mention LLCER. En revanche, le parcours « Études culturelles » était jusqu'à présent inscrit sous la mention « Langues et Sociétés », mais son vivier se trouve essentiellement dans les licences LLCER. Il a donc semblé cohérent de

considérer qu'il pouvait fonctionner comme un prolongement des parcours de licence LLCER et il a donc été proposé, dans le cadre de la prochaine offre de formation, de le rattacher à la mention « LLCER » plutôt qu'à la mention « Langues et Sociétés », les fiches RNCP de ces deux mentions de master se rejoignant sur de nombreux points.

La licence mention « LLCER » de l'université de Tours compte à l'heure actuelle trois parcours : anglais, espagnol et parcours double anglais-espagnol. Ces trois parcours totalisent environ 150 inscrits en 3^e année. Par ailleurs, un système de "modules libres" permet aux étudiants inscrits dans les licences mention « LLCER », « Lettres » et « Sciences du Langage » d'obtenir, grâce notamment à certains de ces modules offerts à tous les étudiants ("Italien", "Cultures méditerranéennes", "Allemand"), un solide niveau dans deux langues (allemand et italien) pour lesquelles l'établissement n'est pas en mesure d'offrir un parcours complet. Il nous paraît donc essentiel d'assurer un continuum 1er cycle-2e cycle pour ces étudiants en élaborant une offre de formation dans le cadre de la mention de master LLCER.

L'Hcéres avait pointé, lors du rapport pré-auditions, certaines difficultés liées au rapprochement des deux parcours de master qui, dans l'offre actuelle, existent sous deux mentions différentes. Des réponses à ces inquiétudes ont été préparées, qui n'ont pas pu être exposées lors de l'audition, celle-ci ayant exclusivement été centrée sur le fonctionnement du conseil de perfectionnement et la question du suivi des cohortes sortantes. Les difficultés rencontrées sont de deux ordres. D'abord, les deux parcours sont adossés à deux laboratoires de recherche (CESR et ICD) ainsi que, pour le parcours « Études italiennes-Histoire de l'art », au laboratoire CeTHiS. Par ailleurs, les deux parcours sont soumis à des exigences particulières liées à la double diplomation, tant du côté du parcours « Études italiennes-Histoire de l'art » (double diplôme avec Pérouse et Ca'Foscari à Venise) que de celui du parcours « Études culturelles » pour certains étudiants d'espagnol (double diplôme avec Murcie et Bogota) et pour tous les étudiants d'allemand (2^e année obligatoire à l'étranger).

La gestion commune de ces doubles diplomations permettra de mutualiser les points forts de cette structure complexe. Compte-tenu de ces points de convergence, les équipes des deux parcours de master ont commencé à conjuguer leurs ressources afin de renforcer la cohérence des parcours : ajout de l'italien parmi les langues possibles dans le parcours « Études culturelles » ; possibilité offerte aux étudiants du master « Études culturelles » de choisir certains séminaires dans l'offre d'histoire de l'art ; développement de synergies pour les accords d'échanges ; mutualisation d'enseignements de méthodologie de la recherche.

Ce dossier a été travaillé par les équipes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour proposer une offre repensée qui s'inscrit dans une logique claire d'amélioration de l'existant. L'absence d'échanges contradictoires avec les experts lors de l'entretien suscite beaucoup d'incompréhension de la part des collègues.

Master mention « Droit de l'environnement et de l'urbanisme »

L'avis défavorable donné pour la demande d'accréditation du master mention « Droit de l'environnement et de l'urbanisme (DEU) » s'appuie sur trois points dont deux apparaissent contestables. Les collègues auditionnés regrettent que l'entretien ne leur ait pas permis de préciser ces deux points, qui n'ont fait l'objet d'aucune question, les échanges s'étant concentrés sur les dispositifs de montée en compétences des étudiants alors que ce sujet ne faisait pas partie des critiques adressées aux diplômes auditionnés.

S'agissant de la « *part des interventions de professionnels limitée* », les données objectivables conduisent à nuancer cette appréciation : plus de 15% des cours de M1 sont assurés par des professionnels ; en M2, ce sont 40 % des cours du parcours ETP et 50% du parcours MTU qui le sont.

Quant au « *faible adossement à la recherche* », il peut également être contesté. Ce master ouvert à l'apprentissage s'appuie notamment sur l'axe « Territoire, urbanisme immobilier » de l'*Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire* (IRJI). De nombreuses innovations pédagogiques qui relèvent de la "Recherche-Action" et de projets de "Sciences Avec et Pour la Société" ont été développées dans le cadre de la formation :

-forts liens avec deux acteurs importants du territoire dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme (Mission Unesco Val de Loire et le Pôle Art et Urbanisme

(Polau), dans le cadre des travaux tuteurés des étudiants (travaux mis en ligne : <https://vivreaveclefleuvevaloire.univ-tours.fr/>) ;

-réalisation de clips vidéos par les étudiants sur des questions d'actualité en droit de l'environnement et de l'urbanisme (présentation publique le 8 septembre 2022) ;

-organisation d'une journée d'étude annuelle (en M2) sur un sujet d'actualité (« Zéro artificialisation nette » en 2022-2023 ; participation à travers un projet tuteuré à un programme de recherche action POPSU - Transitions du PUCA en cours de conclusion entre Tours Métropole et l'Université de Tours sur la question de la rétractation-gonflement de l'argile pour 2023-2024).

Le premier prix du mémoire du GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat) a été attribué en nov. 2021 à un étudiant de la promotion (mémoire intitulé : "Zéro artificialisation nette pour des fonctions et services écosystémiques du sol au centre de l'urbanisme de transition") et des poursuites d'études en thèse existent (une diplômée de la promotion 2021-2022 est en cours d'inscription en thèse Cifre).

En outre, sur le volet recherche, les étudiants ont été amenés à assister aux derniers colloques importants sur les questions environnement et urbanisme, notamment :

-le colloque international "Décentralisation et Territoire(s), IRJI François-Rabelais, 30 mars-1er avril 2023, Université de Tours ».

-le colloque publié à la *Revue Juridique de l'Environnement* sur "Atteintes à l'environnement et santé (novembre 2019)".

Sur le plan de la professionnalisation, 100% des étudiants de M2 ont obtenu un apprentissage en 2022-2023 (ce chiffre sera très vraisemblablement à nouveau atteint pour l'année 2023-2024), preuve que le diplôme est apprécié des professionnels (collectivités territoriales, services de l'État, cabinets d'études, entreprises nationales...).

Ces différents éléments sont l'illustration d'un Master dynamique, en pleine croissance, s'appuyant sur une assise scientifique solide, à la fois académique et tournée vers son territoire à travers les recherches actions et les Sciences participatives.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique du Master mention « Géographie, Aménagement, Environnement et Développement (GAED) » s'inquiète légitimement de cet avis qui pourrait remettre en question la possibilité d'ouvrir le master GAED à la rentrée 2024, alors même que cette mention a été convenablement évaluée par le comité (*Rapport d'évaluation du bilan du 2e cycle*, p. 103-105).

Le master GAED et le master DEU proposent deux parcours communs très largement mutualisés en M2 (« Management des Territoires et Urbanisme (MTU) » ; et « Environnement, Territoire et Paysage (ETP) »). Au sein de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales, ce master bi-disciplinaire s'appuie sur une coopération ancienne, originale et particulièrement féconde, dont la valeur est reconnue à l'échelle nationale dans la carte des formations ainsi que par de nombreux professionnels qui exercent dans le champ de l'aménagement-urbanisme. Le comité d'évaluation a souligné cette originalité ainsi que le très bon niveau de professionnalisation des étudiants, le premier point fort identifié dans le rapport (p. 65) concernant le master « Géographie, Aménagement, Environnement et Développement » étant : « Une formation professionnalisante, organisée sur une mutualisation pertinente et originale avec le droit et ouvrant la voie à une insertion professionnelle dans les principaux débouchés du champ de la géographie et de l'aménagement » (p. 105). Ce point fort est également identifié dans l'évaluation de la mention « Droit de l'Environnement de de l'Urbanisme » qui valorise : « Une dimension pluridisciplinaire de la formation en raison d'une très large mutualisation avec le master Géographie, environnement, aménagement et développement » (p. 48). Dans ces conditions, l'équipe des géographes peine à comprendre l'avis du comité qui, d'un côté, reconnaît le couplage droit / géographie comme un point fort de ces deux masters adossés l'un à l'autre ; de l'autre, se refuse à donner un avis d'accréditation favorable à la mention « DEU », décision qui, en toute logique, devrait compromettre sérieusement l'ouverture des deux formations.

L'équipe s'interroge également sur les points identifiés comme faibles. Suite aux échanges avec les membres du comité (audition du 24 mai en visioconférence), deux points faibles

semblaient écartés : la composition du conseil de perfectionnement, intégralement revue en tenant compte des observations qui ont été faites ; et la présence de professionnels dans la formation (plus de la moitié des enseignements en M2) dont le comité d'évaluation n'avait pas connaissance. Les réponses apportées durant l'échange semblaient pleinement satisfaire les membres du comité. Concernant la mention DEU, le seul point faible « restant » concernait l'adossement à la recherche. À ce sujet, l'équipe des géographes confirme que les collaborations de recherche associant juristes et géographes en lien avec les thématiques du master ont été régulières durant la dernière décennie. À titre d'exemple, cette année, un projet de recherche sur l'urbanisme favorable à la santé (financé par l'ARS) a permis à l'ensemble de l'équipe du Master de se mobiliser autour d'un atelier mené avec la communauté d'agglomération Agglopolys et a permis de recruter une alternante du Master sur cette thématique au Syndicat Mixte de l'agglomération tourangelle. L'équipe du Master (géographes et juristes) a également co-organisé une journée d'étude sur la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette, en collaboration avec la Dréal le 5 décembre 2022, associant chercheurs, professionnels, élus et étudiants. Enfin, une collaboration se dessine pour les trois prochaines années dans le cadre d'un projet de recherche-action Popsu Transition portant sur les enjeux de préservation de la trame brune dans la Métropole tourangelle, associant juristes, géographes et techniciens. Ces coopérations de recherche sont particulièrement précieuses pour la formation car elles permettent d'approfondir le travail d'équipe et d'échange bi-disciplinaire entre géographes et juristes. En outre, elles permettent d'approfondir des questions de recherche directement en lien avec les thématiques liées à la planification urbaine et environnementale qui sont au cœur des enseignements du Master. Enfin, elles fournissent un cadre dans lequel les étudiants de master 1 et 2 peuvent être impliqués, individuellement (alternance, stage) ou collectivement (ateliers collectifs, organisation de journées d'étude). De ce point de vue, les parcours MTU et ETP sont clairement bien arrimés à la recherche.

Master mention « Philosophie »

Pour le master mention « Philosophie », le rapport provisoire (pré-auditions) indiquait un avis réservé, « *malgré la qualité du projet et des réponses apportées aux recommandations du Hcéres* » (p. 17). Deux points étaient alors soulignés : le manque d'information sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement et le manque de cohérence interne entre les parcours de la mention. Ces deux points ont fait l'objet de réponses précises portant sur le bilan de la formation, réponses qui figuraient dans la fiche dite da04 du master mention « Philosophie ». En particulier, l'équipe pédagogique a rappelé qu'il n'y avait qu'un parcours dans le master mention « Philosophie ». Si l'erreur de lecture pouvait être imaginable s'agissant du bilan de la formation, cette erreur était en revanche incompréhensible s'agissant du projet (sur lequel porte le rapport provisoire). Dans le document présentant le projet du master mention « Philosophie », il n'a jamais été question d'autre chose que d'un unique parcours « Humanités et politique ».

Après la réception de cet avis « réservé » (bilan provisoire pré-auditions), le porteur du projet a participé à l'audition (mercredi 24 mai). Aucune des deux questions soulevées dans le rapport pré-auditions n'a été posée lors de l'entretien. Le porteur n'a pris la parole que deux fois durant toute l'audition, à sa propre demande. L'avis finalement « défavorable » rendu pour le master de philosophie interroge :

-Parce que les deux reproches qui semblent devoir fonder l'avis réservé de mai comme l'avis défavorable de juin résultent, pour le bilan, de malentendus déjà rectifiés dès janvier, et pour la partie offre de formation, d'erreurs de lecture manifestes du projet : la fiche projet ne laissait aucune prise aux deux reproches formulés, sur lesquels les réponses étaient très claires.

-Parce que le rapport provisoire pré-auditions, qui souligne « *la qualité du projet et des réponses apportées aux recommandations du Hcéres* » rend incompréhensible le passage de « réservé » à « défavorable ».

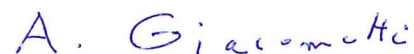
-Parce que ce passage de « réservé » à « défavorable » a lieu, qui plus est, après une audition au cours de laquelle aucun membre du comité n'a fait mention d'aucun de ces deux points litigieux.

Ce dossier a été longuement travaillé par l'équipe pédagogique. L'absence d'échange contradictoire et constructif avec les experts lors de l'entretien suscite une légitime incompréhension de la part des collègues. En outre, dans le cas présent, le glissement de « *Manque de cohérence interne de la mention (entre les parcours)* », mentionné dans l'avis d'accréditation pré-auditions à « *Manque de cohérence interne de la mention (entre les options)* » semble davantage relever d'une pirouette rhétorique que d'une nouvelle analyse réalisée à l'aune des explications détaillées, données sur le projet de formation.

L'équipe présidentielle a enregistré l'ensemble des observations formulées (y compris lorsqu'elle ne partage pas les analyses du comité d'experts). Elle en tiendra le plus grand compte lors des échanges à venir avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de l'accréditation des formations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Arnaud Giacometti
Président de l'université de Tours

A handwritten signature in blue ink that reads 'A. Giacometti'.